

Formation courte

Sessions lors des vacances scolaires de la zone C

Pré-bac – 4 ECTS

Etablissement privé libre d'enseignement supérieur fondé en 1899



ESJ Paris
107, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Tel : 01 45 70 73 37
Fax : 09 58 26 08 86

contact@esj-paris.com

ESJ Paris – SARL au capital de 450.200€ - RCS Paris B 504 435 421

CRITERES DE SELECTION

Lycéens en 1^{ère} ou terminale / Etudiants en classes préparatoires

Pièces obligatoires à joindre :

- Chèque (A l'ordre de : Ecole Supérieure de Journalisme) ou preuve de virement (RIB en fin de dossier)
- Les copies du dernier diplôme obtenu (ne pas envoyer les originaux) OU dernier relevé de notes
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport) en cours de validité
- une copie de l'assurance Responsabilité civile (ou Habitation) du participant ou de ses parents

Une convocation **par email** sera adressée aux participants.

Les frais d'inscription à la session courte sont de 300 euros

ETAT CIVIL

Nom marital :
Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Date de naissance : /___/___/___/ Ville :
Nationalité :
Profession du père : Profession de la mère :

COORDONNEES

Adresse :
Code Postal : /___/___/___/___ Ville :
Téléphone : ☎ /___/___/___/___/___ ☎ /___/___/___/___/___
Internet : 🌐

Je ne souhaite pas recevoir de démarchage de la part de l'ESJ Paris concernant d'autres contrats de formation

SCOLARITE OU ETUDES EN COURS

- **Obtenu (s)** (indiquer l'année d'obtention du baccalauréat et sa série)

Année	Diplôme + Série ou Option	Etablissement

- **En préparation pour la rentrée 2020 (plusieurs choix possibles)**

Année	Diplôme	Etablissement

Comment avez-vous connu l'ESJ Paris ?

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans le présent dossier et déclare :

- Déposer mon inscription pour la session courte du mois de
- Et approuver la note qui suit :

Art 1 : Toute somme versée à l'école reste définitivement acquise en totalité à cette dernière.
Art 2 : **Une fois inscrit** et pendant la session, aucun remboursement ne sera effectué et la **totalité des frais de scolarité** seront pris en compte.

Art 3 : Il ne pourra être étudié un éventuel remboursement qu'en cas de décès ou d'hospitalisation de longue durée du (de la) candidat(e) ; le certificat y afférent devant parvenir à la direction de l'école par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à le

Signature du participant

NOTA :

Les virements doivent être effectués au compte suivant :

IBAN : FR76 3000 3033 8300 0200 4379 514

BIC : SOGEFRPP

Titulaire : ECOLE SUPERIEUR JOURNALISME PARI

Faites noter dans le champ libre le motif du virement : nom + prénom du participant.

Joindre la preuve de virement à votre envoi.

Les chèques sont à adresser à l'ordre de l'« Ecole Supérieure de Journalisme » ou copie du talon du mandat. La totalité des frais financiers inhérents aux chèques étrangers ou aux virements sont à la charge de l'émetteur.

Envoyer le dossier à : **E.S.J. Paris** 107 rue de Tolbiac - 75013 PARIS

☎ : 01.45.70.73.37

☎ : 09.58.26.08.86

✉ : contact@esj-paris.com